



COMMUNICATION FINANCIÈRE

30 juin 2019

أنتم
المستقبل



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE

COMMUNICATION FINANCIÈRE



EXPERTISE



PROXIMITÉ



INNOVATION



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



DIGITAL



ART

Leader des banques marocaines ayant un actionnaire de référence internationale, Société Générale Maroc poursuit sa dynamique de croissance, en phase avec son plan stratégique « Avenir 2019-2022 ».
Acteur financier de premier plan engagé dans les transformations positives du Royaume, le Groupe affiche, au cours du premier semestre de l'année 2019, un résultat net consolidé en hausse de plus de 30%.



UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE CONFIRMÉE

- Les revenus consolidés du 1^{er} semestre 2019 atteignent 2,46 milliards de dirhams, en hausse de 2,27%, portés par l'ensemble des métiers et activités du groupe.
- Les frais généraux sont maîtrisés : dans un contexte d'investissement dans la transformation de la banque, ils augmentent de 5,03%.
- Le coût du risque consolidé est en baisse de 48%, grâce à la gestion rigoureuse de la politique d'octroi et de recouvrement.
- Le Résultat Net part Groupe consolidé s'établit au 30 juin 2019 à 610 millions de dirhams, en hausse de 31,85% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le groupe Société Générale Maroc confirme ainsi sa trajectoire de croissance et sa solidité financière.



UNE CONTRIBUTION FORTE ET DURABLE AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE

- Les créances à la clientèle totalisent 84,1 milliards de dirhams au 30 juin 2019.
- L'activité de distribution de crédits a été soutenue. Eqdom enregistre une amélioration de sa production de crédits à la consommation de 22%, permettant une hausse de 6% de l'encours.
- La distribution de leasing avec Sogelease affiche une croissance de 18% de la production et de 7,2% de l'encours.
- Société Générale Maroc renforce son soutien aux PME à travers le financement des investissements verts et le développement de chaînes de valeur : Société Générale Maroc est la 1^{ère} banque à avoir signé un partenariat avec la BERD pour le lancement d'une ligne de crédit GVC (Green Value Chain).



L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE AU SERVICE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

À l'écoute du marché, au plus près des évolutions technologiques et des aspirations de ses clients, Société Générale Maroc continue d'investir dans le renouvellement de ses offres et la transformation digitale de son modèle.

La toute nouvelle agence « Flagship », située au niveau du siège de la banque, est un véritable espace innovant, destiné à faire vivre à la clientèle une expérience bancaire inédite en agence, combinant l'expertise des conseillers à des équipements bancaires dernière génération, offrant des parcours plus simples, plus fluides et plus efficaces.

L'agence mobile de Société Générale Maroc, moderne et connectée, permet quant à elle de se rapprocher des territoires et de contribuer à l'inclusion financière.



UN ENGAGEMENT RENFORCÉ DANS LES TRANSFORMATIONS POSITIVES DU MAROC

Acteur financier au service de ses clients, Société Générale Maroc renforce aussi sa vocation d'entreprise citoyenne au contact des réalités de la société.

C'est ainsi que, à titre illustratif, la banque a signé courant juin 2019, un contrat de partenariat avec la Fondation Ali Zaoua, pour l'ouverture d'un centre socio-culturel « Les Étoiles » à Marrakech. Ce nouveau centre permettra aux jeunes issus de milieux défavorisés de recréer du lien avec leur environnement, en leur donnant des voies d'expression et d'apprentissage positives et enrichissantes.

Une nouvelle initiative, porteuse de sens, véritable territoire d'expression de la nouvelle signature de Société Générale Maroc : Antoum Al Moustaqbal.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- la détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- l'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droits de vote > 40% ;
- total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droit de vote compris entre 15% et 40% ;
- part dans la situation nette > 0,5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés quant à sa localisation suite à l'inventaire physique, il faut la passer en charge.

Évaluation initiale :

Le coût d'acquisition du bien comporte :

- Le prix d'achat,
- + Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,
- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables,
- + Les frais de transports,
- + Les frais de transit,
- + Les frais de réception,
- + Les frais d'assurance ...
- + Les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question.

Sont à exclure du coût d'acquisition :

- Les droits de mutation,
- Les honoraires et commissions,
- Les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'inventaire physique des immobilisations Groupe Société Générale Maroc, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction.
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros œuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **la recherche** : les dépenses sont passées en charge.
- **le développement** : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
 - la disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- les réévaluations régulières
- tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traités dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Options retenues

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe Société Générale Maroc a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1^{er} Janvier 2019.

EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Soglease et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS9

À compter du 1^{er} janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
 - Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
 - Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS 9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

■ Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

■ Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de Trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la JV par OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou par OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :
 - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :

- Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
- Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

Société Générale Maroc se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- **Un critère qualitatif** : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise.).
- **Des critères quantitatifs** discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

Application au 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

7. PROVISIONS

7.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

7.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1^{er} janvier 2016.

7.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe Société Générale Maroc a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

8. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

Options retenues :

L'amortissement des goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 30/06/2018.

9. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL	30/06/2019	31/12/2018
Indemnités Fin de Carrière	224 868	215 971
Avantages Post Emploi	25 587	24 848
Prime de fidélisation	165 634	161 245
Total	416 090	402 065

Le taux d'actualisation appliquée est de 3,31%.

10. DÉRIVÉS

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- le résultat sociale et le résultat fiscal ;
- le résultat social et le résultat IAS.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30/06/2019

BILAN CONSOLIDÉ AU 30/06/2019

ACTIF	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Caisse et banques centrales	3 550 614	4 216 583
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 428 153	2 366 033
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 053 281	1 977 841
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	374 872	388 192
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-
Prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti	3 445 959	4 019 442
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	84 173 260	81 861 597
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Titres au coût amorti	4 233 848	3 556 468
Actifs d'impôts courants	1 071 280	1 518 049
Actifs d'impôts différés	1 545 934	1 587 886
Comptes de régularisation et actifs divers	1 069 149	706 461
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	350 000	190 697
Immuebles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	2 051 396	1 847 907
Immobilisations incorporelles	487 513	429 671
Écarts d'acquisition	291 692	252 005
TOTAL ACTIF	104 698 797	102 552 798

PASSIF	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor Public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	33 182	16 315
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	33 182	16 315
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 829 478	3 359 529
Dettes envers la clientèle	63 051 337	64 098 520
Titres de créance émis	14 735 772	12 275 970
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	820 526	1 108 870
Passifs d'impôt différé	541 244	476 716
Comptes de régularisation et autres passifs	5 875 884	4 559 117
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-
Provisions	946 959	970 985
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 147 951	4 104 449
Capitaux propres	11 716 464	11 582 326
Capital et réserves liées	9 765 416	9 211 560
Réserves consolidées	1 303 410	1 224 131
Part du groupe	647 745	545 031
Part des minoritaires	655 665	679 101
Gains ou pertes latents ou différés	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Part du groupe	-	-
Part des minoritaires	-	-
Résultat de l'exercice	647 638	1 146 634
Part du groupe	609 869	1 092 171
Part des minoritaires	37 764	54 463
TOTAL PASSIF	104 698 797	102 552 798

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	30/06/2018
Intérêts et produits assimilés	2 443 797	2 365 179
Intérêts et charges assimilés	-607 743	-560 988
MARGE D'INTÉRÊT	1 836 054	1 804 191
+ Commissions (Produits)	727 561	682 275
- Commissions (Charges)	-140 011	-127 369
MARGE SUR COMMISSIONS	587 550	554 906
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	35 826	28 766
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	24 492	10 774
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	11 334	17 992
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	410	377
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste va	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs	-	-
+/- Produits nets des activités d'assurance	-	-
+ Produits des autres activités	26 907	68 597
- Charges des autres activités	-30 657	-55 572
Produit Net Bancaire	2 456 090	2 401 264
- Charges générales d'exploitation	-1 106 112	-1 077 048
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-135 388	-104 729
Résultat brut d'exploitation	1 214 591	1 219 487
- Coût du risque de crédit	-226 473	-435 968
Résultat d'exploitation	988 118	783 519
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	29 736	13 701
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 377	32 424
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôts	1 019 231	829 644
- Impôts sur les résultats	-371 593	-331 921
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	647 638	497 724
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	37 769	34 791
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	609 869	462 933

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION AU 30/06/2019

	En milliers de DH		
	30/06/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital appelé	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	609 869	1 092 172	970 823
Résultat par action (KMAD)	30	53	47

COMMISSIONS NETTES AU 30/06/2019

	En milliers de DH		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations avec les établissements de crédit	625 185	-140 011	485 174
avec la clientèle	298 029	-32 375	265 654
Sur titres	9 507	-2 661	6 846
De change	317 649	-104 975	212 674
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	102 376	-	102 376
produits nets de gestion d'OPCVM	5 209	-	5 209
produits nets sur moyen de paiement assurance	73 865	-	73 865
autres	2 021	-	2 021
autres	21 281	-	21 281
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	727 561	-140 011	587 550

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Comptes à vue	226 139	259 252
Emprunts	3 122 373	3 100 277
Opérations de pension	1 480 966	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 829 478	3 359 529

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	45 182 619	46 140 834
Comptes à terme	5 911 951	5 957 439
Comptes d'épargne à taux administré	9 704 026	9 713 568
Bons de caisse	2 252 741	2 286 680
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	63 051 337	64 098 520

MARGE D'INTÉRÊTS AU 30/06/2019

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 367 692	293 781	2 073 911	2 275 588	311 311	1 964 277
Comptes et prêts/emprunts	2 106 792	285 327	1 821 465	2 006 062	305 545	1 700 517
Opérations de pensions	49	1 072	-1 023	48	2 611	-2 563
Opérations de location-financement	260 851	7 382	253 469	269 479	3 155	266 324
Opérations interbancaires	76 105	313 962	-237 857	89 591	249 678	-160 087
Comptes et prêts/emprunts	24 065	310 220	-286 155	32 762	242 667	-209 905
Opérations de pensions	52 040	3 742	48 298	56 829	7 011	49 818
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 443 797	607 743	1 836 054	2 365 179	560 988	1 804 191

IMMOBILISATIONS AU 30/06/2019

	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	1 758 435	-699 269	1 059 166	1 735 713	-670 578	1 065 135
Equip. mobilier, installation	1 792 883	-1 295 293	497 590	1 732 297	-1 258 167	474 130
Biens mobiliers donnés en location	198 739	-20 754	177 985	-	-	-
Autres immobilisations	316 655	-	316 655	308 642	-	308 642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 066 712	-2 015 316	2 051 396	3 776 652	-1 928 745	1 847 907
Logiciels informatiques acquis	1 070 539	-868 518	202 021	976 650	-821 362	155 287
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	285 492	-	285 492	274 383	-	274 383
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 356 031	-868 518	487 513	1 251 033	-821 362	429 671
TOTAL IMMOBILISATIONS	5 422 743	-2 883 834	2 538 909	5 027 685	-2 750 107	2 277 578

INFORMATION SECTORIELLE AU 30/06/2019

	En milliers de DH		
	Banque de détail et de financement	Leasing	Total
Marge d'intérêt	1 670 806	165 248	1 836 054
Marge sur commissions	587 932	-382	587 550
Produit net bancaire	2 290 727	165 363	2 456 090
Résultat brut d'exploitation	1 077 241	137 350	1 214 591
Résultat d'exploitation	865 148	122 970	988 118
Résultat net	539 826	107 812	647 638
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	502 057	107 812	609 869

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Actifs d'impôts courants	1 071 280	1 518 049
Actifs d'impôts différés	1 545 934	1 587 886
Actifs d'impôts courants et différés	2 617 214	3 105 935
Passifs d'impôt exigible	820 526	1 108 870
Passifs d'impôt différé	541 244	476 716
Passifs d'impôts courants et différés	1 361 770	1 585 586

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ASSIMILÉS IFRS 9 AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Comptes à vue	2 300 324	2 194 922
Prêts	1 149 649	1 829 694
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	3 449 974	4 024 616
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-4 015	-5 174
Bucket -1-	-4 015	-5 174
Bucket -2	-	-
Bucket -3	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	3 445 959	4 019 442

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires	8 029 407	7 436 492
Prêts consentis à la clientèle	74 189 006	72 636 446
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	12 204 646	11 910 769
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	94 423 059	91 983 707
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-10 249 799	-10 122 110
Bucket -1-	-696 736	-755 925
Bucket -2-	-343 579	-421 127
Bucket -3-	-9 209 484	-8 945 057
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	84 173 260	81 861 597

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30/06/2019

Société	Activité	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DES BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	IG
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	IG
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	IG
LA MAROCAINE VIE*	Assurances	49,01%	49,01%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	Location longue durée	15,00%	15,00%	MEE

IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

*La participation au capital de La Marocaine Vie a augmenté courant le premier semestre 2019 pour s'établir à 49,01%.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	119 752	59 747
Titres de participation non consolidés	255 120	328 445
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	374 872	388 192

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 30/06/2019

	31/12/2018		Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	30/06/2019
	31/12/2018	30/06/2019					
Provisions pour engagement par signature	469 623	107 770	107 770	-137 893	-	2 075	441 576
Bucket 1	101 294	-	-	-37 316	-	-	63 978
Bucket 2	60 154	-	-	-38 141	-	-	22 014
Bucket 3	308 175	107 770	107 770	-62 436	-	2 075	355 584
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	402 065	18 151	18 151	-7 396	-	3 270	416 090
Autres provisions pour risques et charges	99 297	4 836	4 836	-23 051	-11 775	19 986	89 293
Provisions pour risques et charges	970 985	130 757	130 757	-168 340	-11 775	25 332	946 959

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	30/06/2018
Résultat avant impôts	1 019 231	829 644
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	135 388	103 943
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-5 126	-5 127
+/- Dotations nettes aux provisions	98 522	408 941
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-29 736	-13 701
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-4 260	-5 323
+/- Autres mouvements	-1 249	-36 007
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 171 943	737 510
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 470 677	-2 569 183
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 728 977	2 429 119
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	899 043	832 069
Impôts	-315 979	-258 955
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	1 013 307	1 170 560
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	2 226 077	2 452 930
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-195 703	-671 289
+/- flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-181 890	-135 825
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-377 593	-807 114
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-418 275	-244 495
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 956 498	751 153
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 374 773	506 658
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 058	11 250
Impact cash de la P13 et changement de méthode	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-527 348	2 163 724
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 152 302	4 523 675
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 216 583	4 453 638
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 935 719	70 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5 624 954	6 687 400
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	3 550 614	4 444 423
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 074 340	2 242 977
Variation de la trésorerie nette	-527 348	2 163 724

COÛT NET DU RISQUE AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	30/06/2018
Dotation aux provisions	-1 059 860	-1 334 740
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-940 996	-1 263 697
Bucket 1	-9 179	-35 081
Bucket 2	-	-3 140
Bucket 3	-931 817	-1 225 476
Provisions engagements par signature	-107 770	-66 197
Bucket 1	-	-6 182
Bucket 2	-	-5 403
Bucket 3	-107 770	-54 612
Autres provisions pour risques et charges	-11 094	-4 846
Reprises de provisions	966 464	944 454
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	815 827	857 362
Bucket 1	75 840	5 138
Bucket 2	76 320	38 014
Bucket 3	663 667	814 210
Reprises de provisions engagements par signature	140 860	71 693
Bucket 1	37 316	123
Bucket 2	38 141	5 484
Bucket 3	65 403	66 086
Reprise des autres provisions pour risques et charges	9 777	15 399
Variation des provisions	-133 077	-45 682
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-52 636	-32 216
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-83 362	-35 667
Récupérations sur prêts et créances amorties	14 696	25 898
Autres pertes	-11 775	-3 697
COÛT DU RISQUE	-226 473	-435 968

TITRES AU COÛT AMORTI AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	4 207 826	3 527 573
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 752	34 753
Titres subordonnés	-	-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	4 234 578	3 562 326
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-730	-5 858
Bucket -1-	-730	-5 858
Bucket -2-	-	-
Bucket -3-	-	-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DÉPRÉCIATIONS	4 233 848	3 556 468

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2019

Tableau de variation des capitaux propres	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture : 01/01/2018	2 050 000	6 687 321	-	1 366 162	-	10 103 483	107 690	10 211 173
Opération sur capital	-	474 239	-	-474 239	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-287 000	-	-287 000	-1 601	-288 601
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 092 172	-	1 092 172	54 462	1 146 634
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	156 382	-	156 382	-30 888	125 494
Variation de périmètre	-	-	-	-216 275	-	-216 275	603 900	387 626
Capitaux propres clôture : 31/12/2018	2 050 000	7 161 560	-	1 637 202	-	10 848 762	733 563	11 582 326
Opération sur capital	-	553 856	-	-553 856	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-369 000	-	-369 000	-57 927	-426 927
Résultat de l'exercice	-	-	-	609 869	-	609 869	37 769	647 638
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-50 155	-	-50 155	-	-224 030
Variation de périmètre	-	-	-	-16 445	-	-16 445	-19 976	137 457
Capitaux propres clôture : 30/06/2019	2 050 000	7 715 416	-	1 257 615	-	11 023 031	693 429	11 716 464

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS AU 30/06/2019

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	-	-
Aux établissements de crédit	-	-
À la clientèle	5 486 617	4 961 923
Ouverture de crédit	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
Total des engagements de financement donnés	5 486 617	4 961 923
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	-	-
des établissements de crédit	4 155 067	1 932 605
de la clientèle	-	-
Total des engagements de financement reçus	4 155 067	1 932 605

ENGAGEMENTS DE GARANTIE	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	-	-
D'ordre des établissements de crédit	4 054 092	5 026 636
D'ordre de la clientèle	10 309 817	9 626 647
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-
Total des engagements de garantie donnés	14 363 909	14 653 283
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	-	-
des établissements de crédit	4 758 537	9 870 710
de l'état et d'autres organismes de garantie	3 624 621	3 557 743
Total des engagements de garantie reçus	8 383 159	13 428 453

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles	2 051 396	1 847 907
Dont : droits d'utilisation des contrats de location	177 985	-

PASSIFS AU TITRE DE DETTES LOCATIVES AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Comptes de régularisation et autres passifs	5 875 884	4 559 117
Dont : dettes locatives	182 699	-

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	30/06/2018
Intérêts et charges assimilées	-607 743	-560 988
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	-5 594	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-135 388	-104 729
dont : dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-20 893	-

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR) AU 30/06/2019

	En milliers de DH			
	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	30/06/2019
Valeur brute	179 078	6 787	-34	185 831
Amortissements et dépréciations	-	-18 774	-	-18 774
TOTAL IMMOBILIER	179 078	-11 987	-34	167 057
Valeur brute	9 436	4 273	-801	12 908
Amortissements et dépréciations	-	-2 118	138	-1 980
TOTAL MOBILIER	9 436	2 155	-663	10 928
TOTAL DROITS D'UTILISATION	188 514	-9 832	-697	177 985

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	30/06/2018
Charges de personnel	-597 337	-583 112
Impôts et taxes	-46 834	-40 309
Charges externes	-476 587	-447 917
Autres charges générales d'exploitation	14 646	-5 710
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-135 388	-104 729
Charges générales d'exploitation	-1 241 499	-1 181 777

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV	35 826	28 766
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	35 826	28 766
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	24 492	10 774
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	11 334	17 992
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	330 802	92 389
Autres débiteurs et actifs divers	738 347	614 072
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 069 149	706 461
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 771	89
Comptes d'encaissement	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 395 172	1 159 560
Dettes locatives	182 699	-
Autres créanciers et passifs divers	4 296 235	3 399 468
Total des comptes de régularisation et passifs divers	5 875 877	4 559 117

ÉCARTS D'ACQUISITION AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Valeur brute comptable en début de période	400 200	227 226
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-148 195	-165 978
Valeur nette comptable en début de période	252 005	61 248
Acquisitions	64 460	252 005
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Écarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-79 031
Autres mouvements	-24 773	17 783
Valeur brute comptable en fin de période	439 887	400 200
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-148 195	-148 195
Valeur nette comptable en fin de période	291 692	252 005

L'écart d'acquisition au 30/06/2019 est provisoire vu l'indisponibilité de tous les éléments nécessaires à cette date.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018
Autres dettes représentées par un titre	14 735 772	12 275 970
. titres de créances négociables	14 519 835	12 113 736
. emprunts obligataires	215 937	162 234
Dettes subordonnées	2 147 951	4 104 449
. emprunt subordonné	-	-
à durée déterminée	-	-
à durée indéterminée	-	-
. titres subordonnés	-	-
à durée déterminée	2 147 951	4 104 449
à durée indéterminée	-	-
Total	16 883 723	16 380 419

CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES AU 30/06/2019

	En milliers de DH	
	30/06/2019	30/06/2018
Charges d'impôts courant	-315 979	-258 955
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	-55 614	-72 965
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	-371 593	-331 921

PARTIES LIÉES AU 30/06/2019

Entreprises consolidées par intégration globale		30/06/2019
En milliers de DH		
Actif		
prêts, avances et titres	-5 810 036	
Comptes ordinaires	-377 290	
Prêts	-5 325 461	
Titres	-107 285	
Opérations de location financement actifs divers	-54 155	
Total	-5 864 191	
En milliers de DH		
Passif		
dépôts	-5 702 577	
Comptes ordinaires	-379 533	
Autres emprunts	-5 323 224	
dettes représentées par un titre passif divers	-161 434	
Total	-5 864 191	
Engagements de financement et de garantie	-	
Engagements donnés	-	
Engagements reçus	-	
En milliers de DH		
Entreprises consolidées par intégration globale	30/06/2019	
Intérêts et produits assimilés	-92 748	
Intérêts et charges assimilés	93 633	
Commissions (produits)	-9 542	
Commissions (charges)	260	
Prestations de services données	-12 433	
Prestations de services reçues	-	
Loyers reçus	-1 299	
Autres	22 129	

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS9 AU 30/06/2019

	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	3 449 974	-	-	-4 015	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	79 383 421	2 866 806	12 172 832	-696 736	-343 579	-9 209 484
Titres de dettes au coût amorti	4 234 578	-	-	-730	-	-
Engagements Hors Bilan	18 934 581	300 728	615 218	-63 978	-22 014	-355 584


PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS AU 30/06/2019

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	200	-	200	2 088	-	2 088
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits	26 707	-30 657	-3 950	66 509	-55 572	10 937
Total	26 907	-30 657	-3 750	68 597	-55 572	13 025

ÉTATS CONSOLIDÉS NÉANT AU 30/06/2019


État de résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Immeubles de placement

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION CONSOLIDÉE



Grant Thornton
L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



Deloitte

Bd Sidi Mohamed Ben Abdallah
Tour Ivoire 3
20 300 Casablanca (Marina)
Maroc

GRUPE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales (Groupe Société Générale Marocaine de Banques) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2019. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 11.716.464, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 647.638.


Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 Juin 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 Septembre 2019.


Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Fajçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit
Ben Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C", Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée